

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2025

Référence  
D2025\_15

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	9

Vote
à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Pithiviers  
Le : 26/05/2025  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le Jeudi 22 Mai 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/05/2025.

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PION Gabrielle à Mme PRUNET Delphine, Mme PERON Adeline à M. BELTOISE Antony

Absent(s) : Mme SAUVERVALD Margaux

**A été nommée secrétaire** : Mme LAROYE Aurélie

### Objet de la délibération : Tarifs salle polyvalente 2026 et règlement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération D2020-02 en date du 23 janvier 2020 relative à la fixation des tarifs de la salle polyvalente,

**Considérant** qu'il conviendrait de revaloriser ces tarifs à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

### DECIDE

- De fixer les tarifs de salle polyvalent à compter du **1 janvier 2026** ainsi qu'il suit :

	Résidents Commune	Associations Commune	Particuliers et associations hors commune	Entreprises
<b>1 journée du lundi au vendredi</b>	<b>255 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>405 €</b>	<b>455 €</b>
<b>2 journées consécutives, les samedis et dimanches</b>	<b>325 €</b>	<b>100 €</b>	<b>530 €</b>	<b>680 €</b>
<b>1 journée supplémentaire</b>	<b>115 €</b>		<b>200 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Location vaisselle</b>	<b>40 €</b>		<b>40 €</b>	<b>40 €</b>

La casse ou la perte de tout ou partie de la vaisselle donne lieu à une tarification supplémentaire :  
Verre : 1 € ; Assiette : 3€ ; Couvert : 1€ ; Pichet : 2 €

La gratuité sera accordée pour la location lors d'obsèques de personnes inhumées sur la commune, sur demande.

La gratuité sera accordée lors de manifestations caritatives, sur demande, et en fonction des disponibilités de la salle polyvalente.

La caution est fixée à 800 €.

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux événements et manifestations dument organisés par la Commune.

- d'approuver le règlement joint à la présente délibération à effet immédiat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/05/2025  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.